

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 10 Présents 9 Votants 10	L'AN DEUX MIL NEUF Le JEUDI 17 DÉCEMBRE à 20 H 30
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire.
Date de convocation 10/12/2009	Étaient présents : MM LEBAR Mme SUILLEROT M. TOUBOUL Mme DE GAVRE M. LOMMIS Mme MILWARD M. JOUIN Mme DORNIER M. MASSARD
Date d'affichage 10/12/2009	
	Absent excusé : M. DECROIX pouvoir à M. LOMMIS Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
	Secrétaire de séance : Mme MILWARD

La séance est ouverte à 20 h 30.

Mme Milward est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 septembre est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Vu la délibération en date du 15 mars 2008 relative à l'élection des délégués auprès des syndicats intercommunaux,
Vu la démission de Mme Simone SEIGNEUR du Conseil municipal,
Considérant la nécessité de remplacer Mme SEIGNEUR dans les syndicats intercommunaux où elle siégeait,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉLIT

**SYNDICAT
SIVOM**

TITULAIRES

**Mme Anne-Marie SUILLEROT
M. Dominique JOUIN**

SUPPLÉANTS

**M. Daniel LEBAR
M. Marc TOUBOUL**

SIVOS

**Mme Anne-Marie SUILLEROT
Mme Patricia SADO DORNIER**

**M. Daniel LEBAR
Mme Colette DE GAVRE**

SIRYAE

**Mme Colette DE GAVRE
M. Marc MASSARD**

**M. Jean-Pierre DECROIX
M. Michel LOMMIS**

CORRESPONDANT DÉFENSE

Vu la démission de Mme Simone Seigneur du Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Dominique Jouin Correspondant Défense de la commune.

RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION

M. le maire explique que le contrat d'assurance relatif au personnel communal arrive à échéance fin 2010. Lors du précédent renouvellement, c'est le centre de gestion de la fonction publique territoriale qui a négocié ce contrat groupe d'assurance pour 450 communes et

organismes intercommunaux, dont Mareil. M. le maire propose que la commune bénéficie cette fois encore des services du centre de gestion pour la renégociation de ce contrat, ce qui permet à la commune d'avoir accès à des tarifs qu'elle ne pourrait obtenir seule.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,

Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35.I alinéa 2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 28 septembre 2009 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée,

Vu l'exposé du maire,

Vu les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2011.

DÉCISIONS MODIFICATIVES.

M. le maire et Mme Suillerot, présidente du SIVOS, expliquent que ce syndicat a dû demander une participation supplémentaire aux communes en raison de travaux imprévus à l'école. M. le maire ajoute qu'une erreur d'imputation faite lors de la réalisation du budget doit être corrigée (passage des 17 000 € de DGE d'un compte à un autre). M. Touboul précise que ces deux décisions modificatives ont été examinées par la commission Finances.

Vu le Budget Primitif 2009 voté le 30 mars 2009,

Considérant la nécessité d'ajuster ce Budget Primitif en fin d'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE des virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : Article 61521 : - 4 581,83 €

Article 6554 : + 4 581,83 €

Section d'Investissement :

Recettes : Article 10221 : - 17 000 €

Article 1341 : + 17 000 €

URBANISME

Déclaration d'Intention d'Aliéner : M. le maire informe le Conseil au sujet des ventes en cours de biens immobiliers. La commune ne préempte pas.

Plan Local d'Urbanisme : M. le maire présente l'état d'avancement du dossier : le diagnostic est en cours de réalisation. La phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de concertation publique va commencer. Les résultats du diagnostic seront présentés aux mareillois à travers une exposition en mairie. Un registre va être ouvert en mairie pour recueillir les observations et avis de ceux qui souhaitent s'exprimer.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Le périmètre définitif pour la révision de la charte a été fixé à 62 communes. Les discussions sur cette révision sont en cours, les communes devront faire connaître en 2010 leur décision d'entrer ou non dans le Parc.

Demandes d'autorisation d'urbanisme : Il est rappelé l'obligation d'affichage des autorisations d'urbanisme sur les lieux des travaux.

TRAVAUX

Voirie : Les travaux de réalisation d'un plateau surélevé devant la Maison du Village et d'un trottoir entre la rue du Pâtis et l'église ont été réalisés par l'entreprise CEVILLER. Le plateau a été repris à la demande de la Mairie pour le rendre plus efficace dans le sens Sud/Nord. La réception des travaux est prévue début 2010. Les prochaines réalisations sont en cours d'étude (reprise du revêtement de la rue du Pâtis, sécurité autour de l'école, etc.).

Enfouissement des réseaux aériens : Les travaux réalisés par l'entreprise SUBURBAINE sont en cours d'achèvement. Le résultat final est très satisfaisant malgré un retard rue de Lettrée dû à une erreur de livraison de matériel à l'entreprise. La Mairie avait demandé la mise en place d'un éclairage temporaire, ce qui n'a pas été fait par l'entreprise en question.

Contrat rural : Une consultation d'architectes est à l'étude pour la maîtrise d'œuvre du Contrat rural qu'envisage de lancer la commune. À cet effet, un cahier des charges a été rédigé. Sur 4 opérations possibles (église, Maison du Village, logements communaux, mairie), 3 seront retenues.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) : Exposé de Mme Suillerot. La rentrée s'est bien passée. Des travaux imprévus ont amené le syndicat à demander une participation supplémentaire aux communes.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (et de ses affluents) (SIAMS) : Exposé de M. Massard. Un planning pour des travaux d'entretien et de renforcement des berges de la Guyonne est en cours d'organisation. M. Massard va demander à ce que le ru du Pavillon soit régulièrement curé afin que des alluvions ne le bouchent pas à nouveau. Il souligne à ce propos la lenteur d'intervention du CO.BA.H.M.A depuis l'arrivée d'un nouvel interlocuteur.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Exposé de M. le maire. À partir de 2013, la vérification des assainissements non collectifs sera obligatoirement réalisée, par le syndicat, lors d'une vente immobilière.

Syndicat Intercommunal pour l'Élimination et l'Évacuation des Déchets (SIEED) : Exposé de M. le maire. Il y a du nouveau dans les collectes : à partir du 1^{er} janvier 2010, journaux, revues et magazines seront collectés dans la poubelle à couvercle jaune. Le container « papier » du square sera donc retiré. La question de faire enlever également le container « verre » se pose. Le syndicat signale que, pour des raisons d'économie et compte tenu de l'existence des déchetteries, il n'y aura à l'avenir que 2 passages annuels des encombrants. Pour Mareil, en 2010, ce sera les 19 mai et 18 novembre. La commune a demandé à ce que 3 passages soient maintenus l'an prochain, tant que la déchetterie de Méré ne sera pas réalisée (ouverture prévue en 2011), ce qui a été refusé par le syndicat.

Syndicat Intercommunal d'Électricité de Montfort-l'Amaury (SIEMA) : Exposé de M. Lommis. De nombreuses communes se plaignent des délais trop courts qui leur sont laissés pour déposer les dossiers de subvention pour les opérations d'enfouissement des réseaux.

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) : Exposé de Mme De Gavre sur le recensement prochain des propriétaires de puits. Le rapport annuel de la SAUR a été reçu en Mairie.

Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) : La Mairie vient d'être informée de l'interdiction préfectorale de circulation pour les transports

collectifs demain, 18 décembre, en raison des conditions météorologiques. Un affichage va être réalisé pour demain matin aux arrêts de bus.

Syndicat intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) : Exposé de M. Jouin. La piscine a dû être fermée temporairement en raison de problèmes de ventilation. L'année a été marquée par une hausse des recettes grâce à une météo favorable cet été.

QUESTIONS DIVERSES

Réseau intercommunal bibliothèques : Il verra le jour début 2010. M. le maire dit qu'il s'agit d'un projet intéressant. Le Conseil est d'accord sur la nécessité d'avoir un peu de recul sur l'activité de la bibliothèque de Mareil (qui a fortement augmenté cette année avec plus de 50 adhérents) avant de choisir d'y souscrire.

Information municipale : Le bulletin d'informations municipales de décembre 2009 a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Animations : M. le maire récapitule les événements proposés aux Mareillois depuis septembre : balade dans Mareil, inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque, soirée Beaujolais, marché de Noël et spectacle à la Maison du Village, chorale à l'église. Il remercie vivement les organisateurs. Il rappelle également que le Père Noël passera à la Maison du Village le week-end prochain : samedi pour les aînés et dimanche pour les enfants.

CCAS : Le repas annuel des anciens a eu lieu début décembre au Capucin Gourmand à Coignières.

Ateliers de Mareil : M. le maire adresse ses remerciements aux Mareillois qui participent ou ont participé depuis septembre à ces actions de mise en valeur du village : nettoyage du lavoir (chemin du Moulin de l'Hirondelle) et de ses rives, déménagement de la bibliothèque et grand nettoyage de l'église.

Vœux du Maire : Le rendez-vous est fixé à la Maison du Village le 9 janvier à 16 heures.

La séance est levée à 22 h 26.